KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Mobilex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Mobilex
Parc d'activité "Les Couturiers" - BP 10061 - 67242 Bischwiller
Ce rapport contient 17 pages
Référence : GTC-212-182

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Mobilex

Siège social : Parc d'activité "Les Couturiers" - BP 10061 - 67242 Bischwiller

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association Mobilex,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mobilex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 5 – principes et méthodes comptables – Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « 5 – principes et méthodes comptables – Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Par ailleurs, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation et d'investissement, les ventes, les achats et charges externes et la trésorerie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données rapport financier du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 18 juin 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Guy Troffer Charlier
Associé

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	39529	39529		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	294346	170395	123951	26708
Immobilisations corporelles en cours	91985		91985	96420
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	3000		3000	
Autres titres immobilisés	15929		15929	15749
Prêts			0	
Autres	1015		1015	1315
Total I	445804	209924	235880	140192
AC ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	73690	1756	71934	66245
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres	132833		132833	128761
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments de trésorerie	75369		75369	80348
Disponibilités	78887		78887	46976
Charges constatées d'avance	17561		17561	13191
Total II	378340	1756	376584	335521
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**824144**	**211680**	**612464**	**475713**

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	13720	13720
Fonds propres complémentaires	71888	61000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	30000	30000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	99955	50038
Excédent ou déficit de l'exercice	-4820	23917
Situation nette (sous total)	***210743***	***178675***
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	93198	35049
Provisions réglementées	4394	4079
Total I	**308335**	**217803**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges	18000	
Total III	**18000**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119757	28790
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	36525	53207
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	44906	68053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79606	86539
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5335	21321
Total IV	**286129**	**257910**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**612464**	**475713**

* Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » peut être intercalée entre la rubrique « Fonds propres » et la rubrique « Fonds reportés et dédiés » avec le détail de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres associatifs, avances conditionnées,…). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	250	326
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	37608	32903
dont ventes de dons en nature	2825	1000
Ventes de prestations de service	209962	276689
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	524657	600369
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		9807
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6939	5248
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6253	33152
Total I	785669	958494
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18624	27341
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	184910	241180
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11035	18030
Salaires et traitements	458177	532811
Charges sociales	76791	98963
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21712	24059
Dotations aux provisions	740	150
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1680	2074
Total II	773669	944608
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	796	581
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	796	581
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1114	897
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	1114	897
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	350	14687
Sur opérations en capital	4767	1400
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	5117	16087
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3057	1740
Sur opérations en capital	544	3977
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	18000	
Total VI	21601	5717
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19	23
Total des produits (I + III + V)	**791582**	**975162**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**796403**	**951245**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-4821**	**23917**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Dons en nature	*38400*	*2300*
Prestations en nature		*13340*
Bénévolat	*4368*	*17925*
TOTAL	*42768*	*33565*
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	*38400*	*2300*
Prestations en nature		*13340*
Personnel bénévole	*4368*	*17925*
TOTAL	*42768*	*33565*

ANNEXE COMPTABLE 2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice 2019, dont le total est de 612 464 € et au compte de résultat de l'exercice dont le total des charges est de 796 403 € et présentant un déficit de 4 820,49 €. Aucun « engagements à réaliser sur subventions attribuées » en 2020 n'est constaté.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1- Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- promouvoir l'accès à la mobilité des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle, afin de permettre une meilleure insertion dans la vie active ;
- fédérer l'action de l'ensemble des acteurs liés à la mobilité (compagnies d'assurance, garage, auto-écoles, partenaires sociaux, …)
- mettre en place et utiliser l'ensemble des moyens et activités nécessaires à la réalisation de l'objet associatif.

Les emplois créés seront destinés prioritairement à des personnes en situation précaire et viseront à favoriser leur intégration professionnelle et sociale par l'accompagnement social, l'information et la formation.

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accueil de personnes prescrites par les partenaires de l'insertion et de l'emploi au sein de la plateforme de mobilité comprenant :
  - Accompagnement à l'acquisition du savoir bouger par des conseillers mobilités
  - Accès à des outils du pouvoir bouger (mise à disposition de moyens de déplacement)
- Aux fins de réaliser ces dernières, réalisation d'activité bénéficiant d'agrément de l'Etat :
  - Atelier et Chantier d'Insertion
  - Ecole de conduite à Statut Associatif
  - Organisme de formation

3- Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

a) <u>Ressources humaines :</u>

L'effectif est de 27 salariés représentant 22 ETP au 31 Décembre 2020.

Ces effectifs comprennent :

- 2 apprentis représentant 2 ETP
- 15 salariés en CDDI représentant 11,28 ETP au sein de l'Atelier et Chantier d'Insertion

b) <u>Autres moyens :</u>

L'association dispose de locaux localisés comme suit :

- Siège administratif de Bischwiller loués par la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Atelier technique support de l'ACI situé à Betschdorf loué par la SCI NL Immobilier
- Permanence d'accueil de Strasbourg loué par la Mission Locale de Strasbourg

4- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

a) Changement de référentiel comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

La 1ère application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables, les changements ont été effectués selon la méthode dite « rétrospective ».

Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel comptable sont les suivantes :

- Traitement des subventions d'investissement. Ce poste qui s'élevait au 01/01/2020 à 61 000 € correspondait à des subventions pour lesquelles les immobilisations financées représentant un montant de 26 000 € sont totalement amorties à cette date. Dès lors cette somme a été virée au poste report à nouveau dans son intégralité.

b) Crise sanitaire

L'exercice 2020 a été affecté par la crise sanitaire, en particulier par le premier confinement généralisé durant la période du 17/03/2020 au 18/05/2020 :

- En matière d'organisation du travail, le recours au chômage partiel a été mis en place :
  - Au niveau du personnel de la plateforme de mobilité du 1er avril 2021 au 15 juillet 2021 ;
  - Au niveau de l'Atelier Chantier d'Insertion du 1er avril 2021 au 31 mai 2021.
- le télétravail a été développé, pour toute l'équipe de la plateforme depuis le 17 mars 2021.

Sur le plan financier, des dépenses ont dû être engagées en lien avec la crise sanitaire :

- achat de protections et désinfectants pour 1 451 €
- achat d'ordinateurs portables dans le cas du télétravail pour 1 728 €

En outre, l'association a :

- Souscrit un PGE d'un montant de 85 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe ;
- Bénéficié d'exonération de cotisations patronales dans le cadre du dispositif COVID de la part de l'organisme Chorum pour le second semestre 2021 pour un montant de 490 €
- Bénéficié d'une exonération du loyer de son siège social représentant 2 307 € et de son antenne sur Strasbourg pour 2 400 €
- Perçu des indemnités chômage partiel pour 42 420 €.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la Direction Pôle Emploi Grand Est a remis en cause le versement du solde de la subvention allouée pour les activités de diagnostic mobilité réalisées au profit de Demandeurs d'Emploi.

Cet événement a son origine postérieurement à la clôture de l'exercice. Son impact n'a pas pu être évalué de manière suffisamment fiable. L'l'impact pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 10 000 € à 30 000 €. Unr provision pour risque de 18 000 € a été constatée dans les comptes 2020.

5- Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions.

Ecritures ayant affecté le compte « report à nouveau » suite à la mise en œuvre rétrospective

- Subventions d'investissement brutes totalement amorties au 1/1/2020 = 26 000 €
- Amortissements rétrospectifs des subventions d'investissement non amorties totalement au 1/1/2020 = 0 €

TOTAL = 26 000 €

Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

Compte de résultat – subvention d'investissement rapportée au résultat :

- Quote part de subvention d'investissement repris au résultat au 31/12/2020 : 4 766 €
- Quote part de subvention d'investissement repris au résultat au 31/12/2019 si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué : 0 €

a) Compte de résultat – présentation des fonds dédiés :

- En 2020 les dotations et reprises sont positionnées dans le résultat d'exploitation.
- En 2019 les dotations et reprises sont positionnées en bas du compte de résultat ; si elles avaient été comptabilisées dans le résultat d'exploitation, ce dernier se serait élevé à 0 € au lieu de 0 €.

6- Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

A) Etat des immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
- Immobilisations incorporelles	39 529 €		
- Installations générales	287 €	44 989 €	
- Outillage industriel	60 148 €	48 295 €	13 508 €
- Matériel roulant	96 106 €		9 900 €
- Matériel informatique et mobilier de bureau	22 773 €		2 808 €
- Immobilisations en cours	96 421 €		88 848 €
- Immobilisations financières	17 064 €		3 180 €
TOTAL	**332 328 €**	**93 284 €**	**118 244 €**

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
- Immobilisation incorporelle			39 529 €	
- Installations générales			45 276 €	
- Outillage industriel			121 951 €	
- Matériel roulant		997 €	105 009 €	
- Matériel informatique et mobilier de bureau		3 471 €	22 110 €	
- Immobilisations en cours	93 284 €		91 985 €	
- Immobilisations financières		300 €	19 944 €	
TOTAL	**93 284 €**	**4 768 €**	**445 804 €**	

B) Etat des amortissements :

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Immobilisation incorporelle	39 529 €			39 529 €
- Installations générales	287 €	1 970 €		2 257 €
- Outillage industriel	50 645 €	4 863 €		55 508 €
- Matériel roulant	84 286 €	11 016 €	997 €	94 305 €
- Matériel informatique et mobilier de bureau	17 389 €	3 863 €	2 928 €	18 324 €
TOTAL	**192 136 €**	**21 712 €**	**3 925 €**	**209 923 €**

C) Évaluation des amortissements :

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immobilisation incorporelle	LINEAIRE	2 ans à 3 ans
Installations générales	LINEAIRE	2 ans à 7 ans
Outillage industriel	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel roulant	LINEAIRE	2 ans
Matériel informatique et mobilier de bureau	LINEAIRE	2 à 5 ans

D) Informations relatives aux filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d' affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de lexercice
Conciergerie Solidaire d'Alsace	19 800 €	0	15,15 %	3 000 €	Néant	Néant	0	Néant	0

7- Actifs circulants et dettes d'exploitation

A) Évaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

B) Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

mobilex
acteur de la mobilité solidaire

ANNEXE COMPTABLE 2020

C) État des échéances des créances :

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts et cautionnements versés	1 015 €		1 015 €
Clients et comptes rattachées	80 937 €	80 937 €	
Personnel et comptes rattachés	604 €	604 €	
Débiteurs divers	132 229 €	132 229 €	
TOTAL	**214 785 €**	**213 770 €**	**1 015 €**

D) État des échéances des dettes :

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	117 567 €	9 959 €	100 412 €	7 196 €
Découverts et intérêt courus	702 €	702 €		
Dépôts et cautionnements reçus	1 488 €	1 488 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	43 772 €	43 772 €		
Personnel et comptes rattachés	19 231 €	19 231 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 244 €	22 244 €		
Autres impôts taxes et assimilés	3 430 €	3 430 €		
Créditeurs divers	79 607 €	79 607 €		
TOTAL	**288 041 €**	**180 433 €**	**100 412 €**	**7 196 €**

E) Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F) Détail des produits à recevoir et créances restant à encaisser :

	Montant
Subvention aux postes de travail (ASP)	14 486 €
Subvention Pôle Emploi	18 000 €
Subvention FSE (Collectivité européenne d'Alsace)	16 345 €
Subvention FSE (EMS)	19 006 €
Subvention Investissement FEDER et CeA	59 504 €
Autres débiteurs divers	3 440 €
Factures à établir	3 499 €
TOTAL	**134 280 €**

ANNEXE COMPTABLE 2020

G) Détail des charges à payer :

	Montant
Achat et Consommables	6 510 €
Charges externes	160 €
Honoraires	5 400 €
Impôts et taxes assimilées	545 €
Congés payés et primes	23 797 €
Autres charges de personnel	
Intérêts courus	702 €
TOTAL	37 114 €

H) Charges et produits constatés d'avance :

Charges constatées d'avance	Montant
Fournitures non stockés	6 979 €
Assurances	6 290 €
Autres charges d'exploitation	4 292 €
TOTAL	17 560 €
Produits constatés d'avance	**Montant**
Prestations service location	585 €
Don affecté Croix Rouge BARR	4 750 €
TOTAL	5 335 €

I) État des provisions :

Les comptes intègrent une provision au titre des indemnités de départ à la retraite
Mobilex, conformément à l'obligation conventionnelle des métiers de services annexes à l'automobile a transféré la gestion des indemnités de fin de carrière à la Caisse IRP Autos à Angoulême.
La Convention Collective des ACI ne proposant pas ce type de garantie, il est constaté dans les comptes de l'exercice une provision pour pensions et retraites relative aux 2 salariés en CDI au sein de l'établissement. Cette dernière représente un montant chargé de 4 394 € au 31/12/2020.

Une provision pour risque suite au litige avec Pôle Emploi d'un montant de 18 000 € a été constatée dans les comptes (cf. faits caractéristiques postérieurs à la clôture)

J) Tableau de suivi des fonds dédiés :

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (#789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (# 689)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Total ressources publiques	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Total ressources privées	**- €**	**- €**	**€**	**- €**	**- €**
TOTAL	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**

K) Tableau de suivi des fonds associatifs au 31/12/2020 :

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	13 720 €			13 720 €
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	72 888 €	25 000 €	26 000 €	71 888 €
Apport avec droit de reprise	30 000 €			30 000 €
Subventions d'investissement amortissables	23 161 €	74 804 €	4 767 €	93 198 €
Report à nouveau	50 038 €	49 917 €		99 955 €
Résultat de l'exercice	23 917 €	<4 820> €	23 917 €	<4 820> €
Total	**213 724 €**	**144 901 €**	**54 684 €**	**303 941 €**

L) État des engagements hors bilan au 31/12/2020 :

L'association est caution à hauteur de 15 % des crédits accordés par le Crédit Coopératif aux bénéficiaires accompagnés par MOBILEX dans le cadre du Micro Crédit Social pour les crédits réalisés jusqu'en 2009.

Au 31/12/20, l'encours de crédit non remboursé représentait 4 276 € d'échéances en retard de paiement, soit un risque représentant 640 € non provisionné dans les comptes.

M) Informations relatives à la rémunération des dirigeants :

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 50 312 €.

N) Traitement du passif social lié au traitement des retraites :

Mobilex, conformément à l'obligation conventionnelle des métiers de services annexes à l'automobile a transféré la gestion des indemnités de fin de carrière à la Caisse IRP Autos à Angoulême.
La Convention Collective des ACI ne proposant pas ce type de garantie, il est constaté dans les comptes de l'exercice une provision pour pensions et retraites relative aux 2 salariés en CDI au sein de l'établissement. Cette dernière représente un montant chargé de 4 079 € au 31/12/2019.

8- Contributions volontaires en nature

Notre entité a comptabilisé les contributions volontaires en nature suivantes :

a) Bénévolat correspondant au temps passé au service de l'association dans le cadre de la gestion par les administrateurs. Ces bénévoles sont intervenus pour l'Association, au cours de l'année 2020, à hauteur de 300 heures valorisées au taux horaire de 12,50 €. Le bénévolat est ainsi valorisé à hauteur de 3 750 €. Les abandons de frais par ces mêmes bénévoles représentent un total de 618 €

b) Don en nature de matériel L'association a reçue des dons en nature pour les travaux du chantier représentant une contrevaleur de 33 500 €

c) Don de véhicules 3 véhicules ont été cédés à titre gratuit représentant la contrevaleur de 4 900 €

Ces contributions en nature sont comptabilisées au pied du compte de résultat.